

Extrait du registre des délibérations
De la Commune de Gennes-sur-Seiche
Département d'Ille-et-Vilaine
Séance ordinaire du 07 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Yves Hisope, Maire.

Date de convocation : 24/09/2019

Nombre de conseillers en exercice : 14 - Présents : 13 - Votants : 13

Étaient présents : Yves Hisope, Anne Rousseau, Henri Béguin, Paul Grimault, Madeleine Bétin, Christophe Moraux, Eric Ralson, Maurice Droyaux, Myriam Jéby, Lionel Cornée, Vincent Lamy, Denis Rossignol, Agnès du Campe de Rosamel

Absent excusé : Raymond Gaillard

Procuration : -

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Lionel Cornée a été nommé comme secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Ces formalités remplies,

Ouverture de la séance à 20 h 05

D2019-83	<u>D2019-83–Pose de clôtures : cimetière / Rue du Grand Pré / Rue Duguesclin</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -						
<p>Vu les propositions reçues pour des clôtures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cimetière côté nord en remplacement d'une haie de palmes - Rue du Grand Pré en remplacement d'une haie de palmes - Rue Duguesclin, à la sortie de la salle Ty Mad, sur la droite <p>M. Le Maire propose de retenir le style de clôture et l'entreprise la mieux disante.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ <u>DÉCIDE</u> de retenir l'entreprise LARDEUX dont le siège social est situé à Rannée :</p> <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr> <td>Cimetière (clôture béton)</td> <td>15 448.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Rue du Grand Pré (bois)</td> <td>5 278.00 € HT</td> </tr> <tr> <td>Rue Duguesclin (bois)</td> <td>2 830.00 € HT</td> </tr> </table>			Cimetière (clôture béton)	15 448.00 € HT	Rue du Grand Pré (bois)	5 278.00 € HT	Rue Duguesclin (bois)	2 830.00 € HT
Cimetière (clôture béton)	15 448.00 € HT							
Rue du Grand Pré (bois)	5 278.00 € HT							
Rue Duguesclin (bois)	2 830.00 € HT							

D2019-84	<u>TRAVAUX : SALLE TY MAD – Attribution des lots</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu le code des marchés publics, Vu l'avis de la Commission chargée d'étudier les offres et après négociation,</p> <p>M. le Maire propose au Conseil Municipal d'annuler la délibération n° 2019-66 du 1^{er} juillet 2019 et de valider l'ensemble des lots (n° 1 à 12) après la relance de certains lots et après négociation pour certains d'entre eux.</p> <p>Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>ANNULE</u> la délibération n° 2019-66 du 1^{er} juillet 2019 ➤ <u>DÉCIDE</u> d'attribuer l'ensemble des lots du marché, ➤ <u>AUTORISE</u> M. le Maire à signer les marchés suivants (Pour le lot n° 5, M. Eric Raison ne prend pas part au vote) : 		

N°	Désignation des lots	Estimatif	Entreprises retenues	Montant HT
01	Démolitions	14 845.00	SFB - Mordelles	20 600.00
02	Terrassements Vrd	18 003.75	PIGEON TP – Argentré du Plessis	22 621.00
03	Maçonnerie	38 747.80	REGNIER GAULAY – Corps Nuds (+ variante)	51 300.00 918.50
04	Charpente Bois	12 988.00	LAMY – Montreuil / Pérouse	8 151.46
05	Couverture – Zinguerie	12 918.50	RAISON – Gennes/Seiche	9 004.85
06	Menuiseries extérieures – Métallerie	9 050.00	SER AL FER – L’Hermitage	11 600.00
07	Menuiseries intérieures	15 988.50	MONNIER – St Martin du Limet (53)	13 088.70
08	Electricité - CF/CFA - Chauffage	21 900.00	MOREL Pierre – La Guerche de Bretagne	14 761.00
09	Plomberie – Sanitaires – Ventilation	20 350.00	MOREL Pierre – La Guerche de Bretagne	12 797.00
10	Isolations – cloisons – Plafonds	33 835.00	BREL – Lécousse (+ variante)	38 522.65 1 150.00
11	Carrelage – Faïence	11 805.00	JANVIER - Lécousse	10 683.00
12	Peintures – Sols souples	19 522.00	THÉHARD - Vitré	24 370.00
	TOTAL	229 953.55		239 568.16

D2019-85	TRAVAUX : 28 Rue Jean de Gennes – Attribution des lots	Pour : 13
		Abstentions : -
		Contre : -

Vu le code des marchés publics,
Vu l’avis de la Commission chargée d’étudier les offres et après négociation,
M. le Maire propose au Conseil Municipal d’annuler la délibération n° 2019-65 du 1^{er} juillet 2019 et de valider l’ensemble des lots (n° 1 à 9) après la relance de certains lots et après négociation pour certains d’entre eux.

Après en avoir délibéré, et à l’unanimité, le Conseil Municipal :

- **ANNULE** la délibération n° 2019-65 du 1^{er} juillet 2019
- **DÉCIDE** d’attribuer l’ensemble des lots du marché,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer les marchés suivants (Pour le lot n°8, M. Eric Raison ne prend pas part au vote) :

N°	Désignation des lots	Estimatif	Entreprises retenues	Montant HT
01	Démolitions - Maçonnerie	52 680.00	REGNIER GAULAY – Corps Nuds	53 000.00
02	Isolations – cloisons sèches – plafonds	18 268.00	GODELOUP - Cuillé	13 803.70
03	Menuiseries	14 475.00	Bondis - Vitré	14 500.00
04	Poêle à bois – VMC – Plomberie – Sanitaire	15 800.00	MOREL Pierre – La Guerche de Bretagne	12 872.00
05	Electricité – Chauffage électrique	6 300.00	MOREL Pierre – La Guerche de Bretagne	8 177.00
06	Carrelage – faïence	4 366.00	JANVIER - Lécousse	5 440.00
07	Peintures – sols souples	11 005.00	Théhard - Vitré	9 301.61 + 10 059.13
08	Couverture	5 360.00	RAISON – Gennes/Seiche	2 641.00
09	Aménagements extérieurs	6 467.50	TRAM TP – Cossé Le Vivien	9 303.00
	TOTAL	134 721.50	TOTAL	139 097.44

D2019-86	<u>Contrat d'assurance des risques statutaires au 1^{er} janvier 2020</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
-----------------	---	---

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 26,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités territoriales et établissements territoriaux

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Gennes-sur-Seiche, par délibération du 21 janvier 2019, mandaté le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine pour négocier un contrat d'assurance des risques statutaires, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 DU 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986, des décrets n° 85-643 du 26 janvier 1985 modifié relatif aux Centres de Gestion et n° 2016-360 du 25 mars 2016, par lequel les contrats d'assurance sont soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics, dont la réglementation impose une mise en concurrence périodique.

M. le Maire expose que le Centre de Gestion 35 a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter la proposition suivante pour 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2020 auprès de la CNP Assurances, dont le courtier gestionnaire est SOFAXIS :

Contrats	CNRACL (agents titulaires ou stagiaires)	IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agents non titulaires)
Risques garantis	Décès, maternité et adoption, paternité, accidents et maladies imputables au service, longue maladie et longue durée, maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office pour maladie, allocation d'invalidité temporaire	Accidents du travail et maladies professionnelles, maternité et adoption, paternité, grave maladie, maladie ordinaire
Conditions : taux - Franchise	5.20 % - 15 jours fermes /arrêt	0.85 % - 15 jours fermes /arrêt
Nombre d'agents	7	1

D2019-87	<u>FINANCES COMMUNALES : Versement d'indemnités au Trésorier en 2019</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
-----------------	--	---

Vu les dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982, du décret 82/979 du 19 novembre 1982, des arrêtés du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990 précisant les conditions d'attribution de l'indemnité de Conseil versée aux Comptables du Trésor,

Vu la demande de M. Créac'h, Trésorier de Vitré Collectivités du 7 août 2019,

M. le Maire propose de lui verser les indemnités pour l'année 2019 :

- de conseil : 419.63 € brut
- élaboration de documents budgétaires : 30.48 € brut.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **accepte** le versement de ces indemnités à M. Créac'h pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.
- **autorise** M. le Maire à procéder au mandatement des sommes dues.

D2019-88	<u>INTERCOMMUNALITÉ : Rapport sur le service d'eau potable 2018 du SIEFT</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu le rapport sur le service d'eau potable – exercice 2018- du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Forêt du Theil, Vu la présentation de ce rapport au Comité du SIEFT le 27 juin 2019, M. le Maire propose de valider ce rapport. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :</p> <p>➤ VALIDE le rapport sur le service d'eau potable – exercice 2018 – du SIEFT qui sera rendu public par voie d'affichage.</p>		

D2019-89	<u>Achat propriété Besnier : solde à régler</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu la délibération n° 2019-39 du 25 mars 2019 relative à l'achat de la propriété Besnier, Vu l'acte de vente signé le 13 juin 2019 et le décompte des frais, Vu le courrier de Maître Clotilde SIROT GOPEL en date du 26 septembre 2019 sollicitant la Commune pour un solde à régler d'un montant de 325.44, M. le Maire propose de régler ce solde de frais. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ DÉCIDE de régler les frais énumérés ci-dessus. ➤ AUTORISE M. le Maire à mandater cette dépense.</p>		

D2019-90	<u>FINANCES : Remboursement d'emprunts</u>	Pour : 13 Abstentions : - Contre : -
<p>Vu les emprunts en cours sur la Commune de Gennes-sur-Seiche et la capacité d'autofinancement de la Commune, M. le Maire souhaite engager une phase de négociation pour le remboursement d'emprunts. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <p>➤ AUTORISE M. le Maire à engager des négociations auprès des banques pour le remboursement d'emprunts de manière anticipée.</p>		

QUESTIONS DIVERSES :

- 1- Le téléthon aura lieu : 1^{er} décembre (VTT) et le 8 décembre pour les autres animations.

Fin de la séance à 21h 52



Signatures des membres du Conseil Municipal du 07 octobre 2019

Yves HISOPE	Anne ROUSSEAU	Henri BÉGUIN	Paul GRIMAULT
Raymond GAILLARD	Madeleine BÉTIN	Christophe MORAUX	Eric RAISON
Lionel CORNÉE	Maurice DROYAUX	Myriam JÉBY	Vincent LAMY
Agnès DU CAMPE DE ROSAMEL	Denis ROSSIGNOL		